

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 fr. Un an, 50 fr. Nord - Pas-de-Calais - Somme - Aisne. Trois mois, 15 fr. Un an, 30 fr.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 47. - Tourcoing, rue des Poëtres, n. 42. Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 12 MARS 1893.

LES JUGES DE BERLIN

Il y avait autrefois, disait-on, des juges à Berlin : il paraît que cette institution, tombée en désuétude depuis quelque temps, n'existe plus. Des fonctionnaires plus ou moins galonnés, plus ou moins stipendiés par le gouvernement, donnent leur avis sur les affaires qui leur sont soumises. Mais on ne peut appeler ces décisions arrêts de justice. Nous nous doutions bien qu'il en était ainsi maintenant sur les bords de la Sprée. Il est bien difficile de juger sainement ce qui se passe chez des adversaires de la veille; les passions troublent la vue, l'animosité l'obscurcit et il n'est pas rare de se tromper en pareil cas.

Il est évident que si au delà des Alpes, des Pyrénées, des Vosges ou de la Manche, on juge tous les Français d'après ceux qui sont aujourd'hui en cour d'assises, les uns comme prévenus, quelques autres comme témoins nous voisins devrions penser que la forêt de Bondy est devenue tout à fait la forêt de Boudy et un erreur colossale. Mais lorsqu'un tribunal important comme celui de Berlin, rend un jugement comme celui qui va être cité, il est permis de dire que, dans la Prusse royale, la justice ne rend plus des arrêts mais des services.

Le colonel Dérivé, dont le nom est connu partout et qui n'a que des amis partout où il est connu, est l'inventeur d'un modèle de sabre de cavalerie adopté par l'armée française. Cette arme, légère et solide, réunit toutes les qualités désirables et elle est très appréciée par tous les connaisseurs. Le colonel prit immédiatement, soit en France soit à l'étranger, les brevets nécessaires pour faire respecter sa propriété. Rien de plus juste et de plus naturel; c'était son droit et son devoir de conserver l'exploitation de son invention.

Une fabrique d'armes de Solingen attaqua la valeur juridique du brevet pris, sous prétexte que l'arme du colonel Dérivé était connue depuis un temps immémorial, que ce modèle était tombé dans le domaine public et qu'il n'y avait pas d'invention.

Le 7 avril dernier, le procès commença. Comme la chose était prévue, le fabricant d'armes ne produisit à l'appui de sa demande aucune pièce, aucun document et sa requête n'était appuyée que par les témoignages plus ou moins suspects et souvent contradictoires de ses propres ouvriers. Le plus rapide examen de la cause eût suffi pour éclairer le tribunal le moins clairvoyant. Mais ce n'était évidemment pas ce que voulaient les juges. Aussi pour vérifier ces assertions ils nommèrent trois experts, un officier attaché à la manufacture d'Erfurt et deux fabricants d'armes de Solingen, amis voisins du demandeur et fort intéressés au gain du procès.

Il faut rendre justice à ces experts. Malgré leur désir bien manifeste de formuler un avis favorable aux prétentions de leurs compatriotes, ils ne purent s'empêcher de constater l'absence d'armes semblables à la fameuse arme, et d'attester que le sabre français était une combinaison de plusieurs formes connues, et que les différences n'étaient pas essentielles.

Pour qui veut la vérité, le rapport des experts était concluant et en faisant la part de la fortune, ses conclusions au fond donnaient gain de cause au colonel français.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue hier devant le tribunal de Berlin. J'ai dû ajouter que, malgré les efforts de son avocat, le colonel Dérivé a perdu son procès, son brevet a été annulé et les fabricants de Solingen pourront faire pour l'Allemagne des sabres inventés par un colonel français.

C'est ainsi que l'on est jugé à Berlin, s'il est permis de qualifier cette décision d'un mot qui suppose l'équité, la justice et le sentiment des droits et des devoirs.

Le colonel Dérivé a fait appel, sans se faire illusion sur le sort qui l'attend.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue hier devant le tribunal de Berlin. J'ai dû ajouter que, malgré les efforts de son avocat, le colonel Dérivé a perdu son procès, son brevet a été annulé et les fabricants de Solingen pourront faire pour l'Allemagne des sabres inventés par un colonel français.

C'est ainsi que l'on est jugé à Berlin, s'il est permis de qualifier cette décision d'un mot qui suppose l'équité, la justice et le sentiment des droits et des devoirs.

Le colonel Dérivé a fait appel, sans se faire illusion sur le sort qui l'attend.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue hier devant le tribunal de Berlin. J'ai dû ajouter que, malgré les efforts de son avocat, le colonel Dérivé a perdu son procès, son brevet a été annulé et les fabricants de Solingen pourront faire pour l'Allemagne des sabres inventés par un colonel français.

C'est ainsi que l'on est jugé à Berlin, s'il est permis de qualifier cette décision d'un mot qui suppose l'équité, la justice et le sentiment des droits et des devoirs.

LE PROCÈS EN CORRUPTION devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 11 mars. — Nous ne nous attendrions pas à publier les commémoratives qui publient tous les jours les débats qui ont marqué la troisième audience du procès en corruption et qui emportent avec eux des enseignements suffisants. Il est certain pour tout le monde que MM. Floquet, Adrien Lecomte et Freydet ont reçu, comme hommes politiques, des avances de la part de M. de Reich, et que ces avances ont été l'objet de conversations et de relations.

LA QUATRIÈME AUDIENCE AVANT L'AUDIENCE

La suite du procès devant d'ici, il semble que l'on veuille faire vivre ce débat et prouver les déclarations sensationnelles que l'on a faites, et qui, comme nous l'avons dit, ont été l'objet de conversations et de relations.

L'AUDIENCE 300,000 francs de M. Floquet

Des le début de l'audience, un des jurés pose une question fort intéressante à M. de Lesseps, il lui demande si on pourrait retrouver les chèques émis par M. Floquet, et si on les retrouverait, on les brûlerait.

Déposition de M. Ranc

M. Ranc est alors appelé et avec le plus grand sang-froid le chapeau à la main, le pardessus sur le bras, il s'approche la barre sur laquelle il s'assied avec un faisceau de papiers.

UNE PAGE A LIRE

Le grand avocat, admirable écrivain, qui vient de mourir, Henri Taine, avait, au cours de ses recherches historiques, rencontré le fait capital qui domine encore toute notre civilisation, le christianisme, l'Eglise; il ne chercha pas à l'expliquer; il le vit et il constata toute la puissance réelle. Il faut lire, dans ses études sur le christianisme, de quelle façon il substitua à l'amour de soi l'amour des autres; dans sa substance, un tel emploi n'est change; son enveloppe grecque, catholique ou protestante, il est encore, pour 400 millions de créatures humaines, l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horribles bornes, pour le conduire, à travers la lutte, la révolte, l'espérance, jusqu'à la sérénité, jusqu'à la paix, jusqu'à la pureté et à la bonté, jusqu'à un dévouement et à un sacrifice.

M. BORIE

M. Borie, député de la Corrèze, déclare qu'un sieur Blanchet lui avait proposé 25,000 francs pour chacun des représentants de son département qu'il amènerait à voter le projet de loi sur la situation de Blanchet et de l'individu qui s'est déclaré en insoumission d'indignité ou habitant M. Blanchet.

M. Borie déclare être dans l'absolue impossibilité de se rendre à la Cour, et qu'il a écrit au président de la commission favorable de 1888 et il montra de l'indignité. M. Borie déclare être dans l'absolue impossibilité de se rendre à la Cour, et qu'il a écrit au président de la commission favorable de 1888 et il montra de l'indignité.

Déposition de M. Andrieux

M. Andrieux, qu'on a enfin trouvé, se présente devant la Cour. (Mouvement général d'attention.) Tout en se plaignant d'une extinction de voix, il commença sa déposition. Son casaque qui est son chapeau, et avec lequel les yeux de son public qui sont ordinairement fermés, se sont ouverts.

AUTRES DÉPOSITIONS

M. Dupuy, sénateur, vient déclarer une fois de plus que l'argent touché par le Siele, concernait uniquement le sieur Guillot et présente ensuite.

INCIDENT CHANTAGREI-SOULIGOU

M. Souligou est appelé à s'expliquer sur les accusations de M. Chantagrei et sur les déclarations de M. Souligou. La confrontation des deux témoins donne lieu à un incident assez vif.

Déposition de M^{me} Cottu

M^{me} Cottu, citée à la requête de M. Ch. de Lesseps, se présente à la barre entièrement vêtue de noir. (Mouvement d'attention.)

GRAVES DÉCLARATIONS

M^{me} Cottu, — Le 10 18 janvier, après la constitution de mon mari, mon cousin, M. Bertin, secrétaire de mon mari, me dit qu'un nommé Gollard lui avait dit qu'il avait promis à M. de Reich, un homme qui se présentait comme un homme de bien, de lui faire un arrangement avec les administrateurs pour étouffer l'affaire.

L'INCIDENT SOINURY

M. Deschamps, le correspondant d'Arion, est appelé à la barre et M. Andrieux s'y présente en face de lui. (Vive curiosité.)

M. Deschamps reconnaît bien avoir reçu le Vite d'Arion à la barre. M. Andrieux a fait allusion, mais il déclare l'avoir ignoré.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 47. - à LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 98. - à PARIS, chez M. HAVAS, LAFFITTE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. - à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.